

Se déclarer en grève et se retrouver en manifestation

C'est VOUS qui fixez le cap !

Dans le secteur privé, il n'y a **pas de préavis** ([voir le site du service-public](#)).

Pour vous mettre en grève, que ce soit pour 1h symbolique, 2h, une demi-journée ou la journée complète, **il vous suffit d'adresser un mail** :

- à l'**administration paye (RH)**
- **copie votre manager**
- copie cgt.edfer@gmail.com pour le comptage.

Exemple

➤ Envoyer	À	RH paye
	Cc	Manager ; cgt.edfer@gmail.com
	Cci	
	Objet	Déclaration de grève

🛡️ Interne (C1) ▼

Bonjour,

Je souhaiterais déclarer [1h / 1 demi-journée / 1 journée] de grève pour [date].

Merci d'en tenir compte.

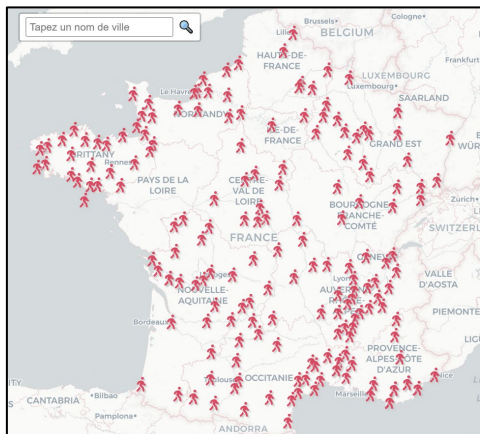
Bien cordialement

La grève est une cessation **collective** et concertée d'activité. C'est un droit **constitutionnel**.

Elle peut prendre plusieurs formes, allant de l'heure symbolique à la journée complète, voir même plusieurs journées. Dans certaines entreprises, cesser le travail collectivement au bon moments et au bon endroit ne serait-ce qu'une heure peut empêcher toute la production. D'autres actions de solidarités et collectives sont également possibles: signer des pétitions, financer les caisses de grève, se syndiquer, voter aux élections professionnelles, grève du zèle, ...

L'objectif de la grève est avant tout de se donner les moyens de **se faire entendre** en utilisant les leviers du nombre et du collectif. Le temps de la grève peut aussi être utilisé pour se rassembler, échanger et discuter des revendications à exprimer.

Lorsque la grève est nationale, l'action collective se traduit généralement par des manifestations dans les rues, où là encore, nous avons l'opportunité de se retrouver entre salarié.e.s issu.e.s de tous les milieux.



Retrouvez la carte des manifestations de la cgt sur le site internet

<https://carte.cgt.fr/>



Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence ! www.fixezlecap.com